

HABILITATION ÉLECTRIQUE B2V CHARGÉ DE TRAVAUX ÉLECTRIQUES AU VOISINAGE, BASSE TENSION HABILITATION B2V BC / B2V BC BR HoV

STAFF

44470 CARQUEFOU

Informations pratiques

Inscription possible toute l'année

- en centre : 32 heures
- en entreprise : 32 heures
- Temps plein
- Cours de jour

Formation entièrement présentielles

[Le détail de la session sur le site de l'organisme](#)

Staff

7 rue des Petites Industries
44470 Carquefou
02-40-25-28-36
contact@staff.asso.fr
<http://www.staff.asso.fr>
Statut: Privé hors contrat

Réunions d'information collective

Non renseigné

Portes ouvertes

04 février 2026

Inscriptions

Ouvert

Pré-requis

Niveau d'entrée : Sans niveau spécifique
Niveau de connaissances préalables et
d'expérience requis

- Pouvoir justifier d'une expérience professionnelle de deux ans dans le domaine de l'électricité ou au minimum d'un CAP en électricité
- Savoir différencier les grandeurs électriques, identifier les dispositifs de protection contre les contacts directs et indirects, lire un schéma électrique et reconnaître les matériaux

Lieu de la formation

Staff
7 rue des Petites Industries 44470
Carquefou
02-40-25-28-36
contact@staff.asso.fr

Financements possibles

- Non renseigné

La formation

Objectif Général

Certification

Objectifs

Descriptif général des compétences constituant la certification

- Identifier les risques électriques sur ou à proximité d'une installation (armoire, local ou en champ libre), savoir se déplacer et évoluer dans un environnement électrique
- Avoir un comportement adapté à la situation (risques)
- Rendre compte de l'opération réalisée auprès du chargé de chantier ou de l'employeur.
- Baliser et surveiller la zone des opérations :
- Préparer et diriger les travaux
- Rédiger/compléter les documents propres aux opérations
- Identifier, vérifier et mettre en oeuvre les équipements de protection collective (nappe isolante, écran, etc)
- Identifier et mettre en oeuvre les équipements de protection individuelle

Cette formation s'inscrit dans le cadre réglementaire : la norme NFC 18-510 est rendue obligatoire par l'arrêté d'application de l'article R 4544-3, publié au JO le 5 mai 2012

- obligation de l'employeur visant à réduire ou supprimer le risque électrique (art R 4544-4)

- Maîtriser et mettre en oeuvre la norme NFC 18-510 lors de la réalisation de travaux, d'interventions et de consignations en basse tension
 - Connaître les dangers de l'électricité et être capable d'identifier et d'analyser le risque électrique
 - Connaître les prescriptions et procédés de prévention du risque électrique et savoir les mettre en œuvre
 - Etre capable de mettre en application les mesures de prévention adaptées, pour prévenir le risque électrique sur les ouvrages ou les installations concernés, ou dans leur environnement
 - Savoir intégrer la prévention dans la préparation du travail pour les personnes qui en ont la charge
 - Etre informé de la conduite à tenir en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique
- Cette formation s'inscrit dans le cadre réglementaire : la norme NFC 18-510 est rendue obligatoire par l'arrêté d'application de l'article R 4544-3, publié au JO le 5 mai 2012

Niveau d'entrée

Sans niveau spécifique

Organisation pédagogique

- > Modalité d'enseignement :
 - Formation entièrement présentielles
- > Modalité pédagogique :
 - En organisme de formation

En savoir plus

CHOISIR MON MÉTIER, BONJOUR

Et vous êtes déjà **sur la bonne voix !**

La plateforme téléphonique d'information
sur la formation professionnelle et l'apprentissage
en Pays de la Loire.



**Des chargé.e.s
d'information
à votre écoute**

0 800 200 303

Service & appel
gratuits